



ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

Restez serein : protégez votre investissement de manière optimale

Avec l'assurance Propriétaire Non Occupant, vous protégez vos biens locatifs (immobiliers et mobiliers) et vous bénéficiez de l'assurance Responsabilité Civile liée au bâtiment.

Construisez votre contrat sur-mesure :

- **Des garanties indispensables :** en cas de sinistre, votre logement et le contenu mis à disposition du locataire (meubles et objets à usage domestique vous appartenant) sont couverts.
- **Des options pour vos besoins spécifiques :** pour chaque situation une solution (pack jardin, équipements d'énergie renouvelable, etc.).



Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

Selon les garanties et options choisies, vous bénéficiez d'une couverture performante.

- **La couverture en valeur à neuf :** vos biens immobiliers sont estimés d'après leur valeur au prix de reconstruction à neuf. Aucune vétusté n'est appliquée.
- **Le remboursement des mensualités d'emprunt immobilier :** si votre bien locatif est rendu inhabitable à la suite d'un sinistre garanti en incendie, nous prenons en charge le remboursement de vos mensualités d'emprunt immobilier en cours et ce, pendant la période d'inhabitation fixée par l'expert.
- **En cas de location saisonnière :** une solution pour vous couvrir quand le logement est mis en location temporairement dans l'année par périodes successives (logements situés en station balnéaire, station de sports d'hiver...).
- **Grâce aux services de télésurveillance et de Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée connectés,** bénéficiez d'une réduction sur votre cotisation. De plus, en cas de vol ou d'incendie, votre franchise est offerte.

Le saviez-vous ?

Si vous êtes propriétaire d'un bien locatif en immeuble collectif, vous devez vous assurer en tant que Propriétaire Non Occupant afin d'être en conformité avec la réglementation.

Conditions en vigueur au 09/05/2016, susceptibles d'évolution.

Distributeur : Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr.

Assureur : Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - entreprise soumise au contrôle de l'ACPR et régie par le Code des Assurances - Siège social : 2, rue Vasco de Gama, Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9 - RCS Nantes 343 142 659



Le tableau de garanties

Garanties		
Responsabilité Civile	- RC du fait des bâtiments	Oui
Défense et recours		Oui
Catastrophes Naturelles		Oui
Forces de la nature	- Tempête	Oui
	- Grêle	Oui
	- Neige	Oui
Catastrophes Technologiques		Oui
Attentats		Oui
Incendie	- Incendie	Oui
Dégâts des eaux	- Canalisations non souterraines et vide sanitaire	Oui
	- Inondations hors catastrophes naturelles	Oui
	- Canalisations enterrées entre le logement et le compteur d'eau	Option
Bris de glace	- Vitres	Oui
	- Glaces, marbres, autres produits verriers	Oui
Vol et Vandalisme		Option
Accidents électriques	- Du bâtiment et de ses équipements	Oui
	- Des appareils électriques ou électroniques dans le bâtiment (1)	Option
Tous Risques Immobiliers		Option

Besoins spécifiques		
Piscine	- Responsabilité civile	Oui si déclarée
	- Dommages à l'équipement	Option
Spa Jacuzzi	- Responsabilité civile	Oui si déclaré
	- Dommages à l'équipement	Option
Énergies renouvelables	- Dommages à l'équipement	Oui si déclarées
	- Perte financière sur revente d'électricité	Option
Gîte	- Responsabilité civile hébergement touristique	Oui si déclaré
	- Perte financière	Option
Pack jardin	- Niveau 1 : installations fixes	Option
	- Niveau 2 : installations fixes + système d'arrosage, d'éclairage, arbres et arbustes, mobiliers de jardin	Option

Indemnisation		
Bâtiment	- Valeur de reconstruction à neuf sans vétusté	Oui
Mobilier	- Valeur de remplacement sans vétusté	Oui
Pertes pécuniaires	- Remboursement emprunt immobilier 12 mois	Oui

(1) Uniquement si contrat Propriétaire Non Occupant meublé ou Gîte.

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions indiquées aux Conditions Générales du contrat et aux Conditions Particulières souscrites.

Conditions en vigueur au 09/05/2016, susceptibles d'évolution.

Distributeur : Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr.

Assureur : Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - entreprise soumise au contrôle de l'ACPR et régie par le Code des Assurances - Siège social : 2, rue Vasco de Gama, Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9 - RCS Nantes 343 142 659



Cas pratiques : comprendre quand intervient votre assurance Propriétaire Non Occupant

Votre habitation est inoccupée

En l'absence de locataire dans votre logement, si un sinistre se déclare, seul votre contrat d'assurance Propriétaire Non Occupant prendra en charge les dommages.

Le contrat d'assurance souscrit par votre syndic de copropriété ne couvre pas tous les dommages

Suite à un incendie, la cuisine équipée que vous avez installée dans votre logement locatif est endommagée.

Votre assurance Propriétaire Non Occupant couvrira tous les aménagements et installations désignés au bail jusqu'à 6 000 euros.

Votre responsabilité civile

Votre responsabilité peut être mise en cause en tant que propriétaire d'un bâtiment.

Par exemple, à la suite d'une tempête, les ardoises de la maison mise en location sont instables. Quelques jours après, deux ardoises se détachent et endommagent un véhicule stationné devant votre logement. Son pare-brise est cassé et son toit rayé. Grâce à votre contrat d'assurance Propriétaire Non Occupant, les dommages occasionnés au véhicule seront pris en charge.

La souscription de ce contrat est non seulement obligatoire pour les logements locatifs situés dans des immeubles collectifs (appartement), mais également indispensable pour des logements individuels (maison) afin de sécuriser totalement votre investissement et vos responsabilités en tant que propriétaire. Ce contrat est également important dans le cas d'une location meublée pour garantir vos équipements (placards, cuisine aménagée, salle de bain aménagée...) et votre mobilier.



Conseil : assurez-vous que votre locataire est bien garanti en lui demandant une attestation d'assurance chaque année.

Conditions en vigueur au 09/05/2016, susceptibles d'évolution.

L'assurance Propriétaire Non Occupant est un contrat proposé par Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - entreprise soumise au contrôle de l'ACPR et régie par le Code des Assurances - Siège social : 2, rue Vasco de Gama, Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9 - RCS Nantes 343 142 659.

Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr



**Crédit Mutuel
du Sud-Ouest**



**SURAVENIR
ASSURANCES**
UNE FILIALE DU CRÉDIT MUTUEL ARKEA



Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Par internet www.cmso.com
- Par téléphone **0 800 100 111** Service & appel gratuits

Et retrouvez-nous également sur :

